



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux, transports et services

Question écrite n° 123587

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, en ce mois de novembre 2011, en cette semaine du handicap, pour lui demander quels moyens a le Gouvernement d'obliger les différentes autorités organisatrices de transport de respecter leurs obligations en matière d'accessibilité : trop de gares, de quais, de parkings, de trains régionaux, de tramways, de bus et de cars sont inaccessibles aux personnes handicapées, ce qui est inadmissible. En réponse, il lui demande s'il peut subordonner le versement des dotations allouées aux autorités organisatrices de transport au respect de cette exigence d'accessibilité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123587

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12747

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)